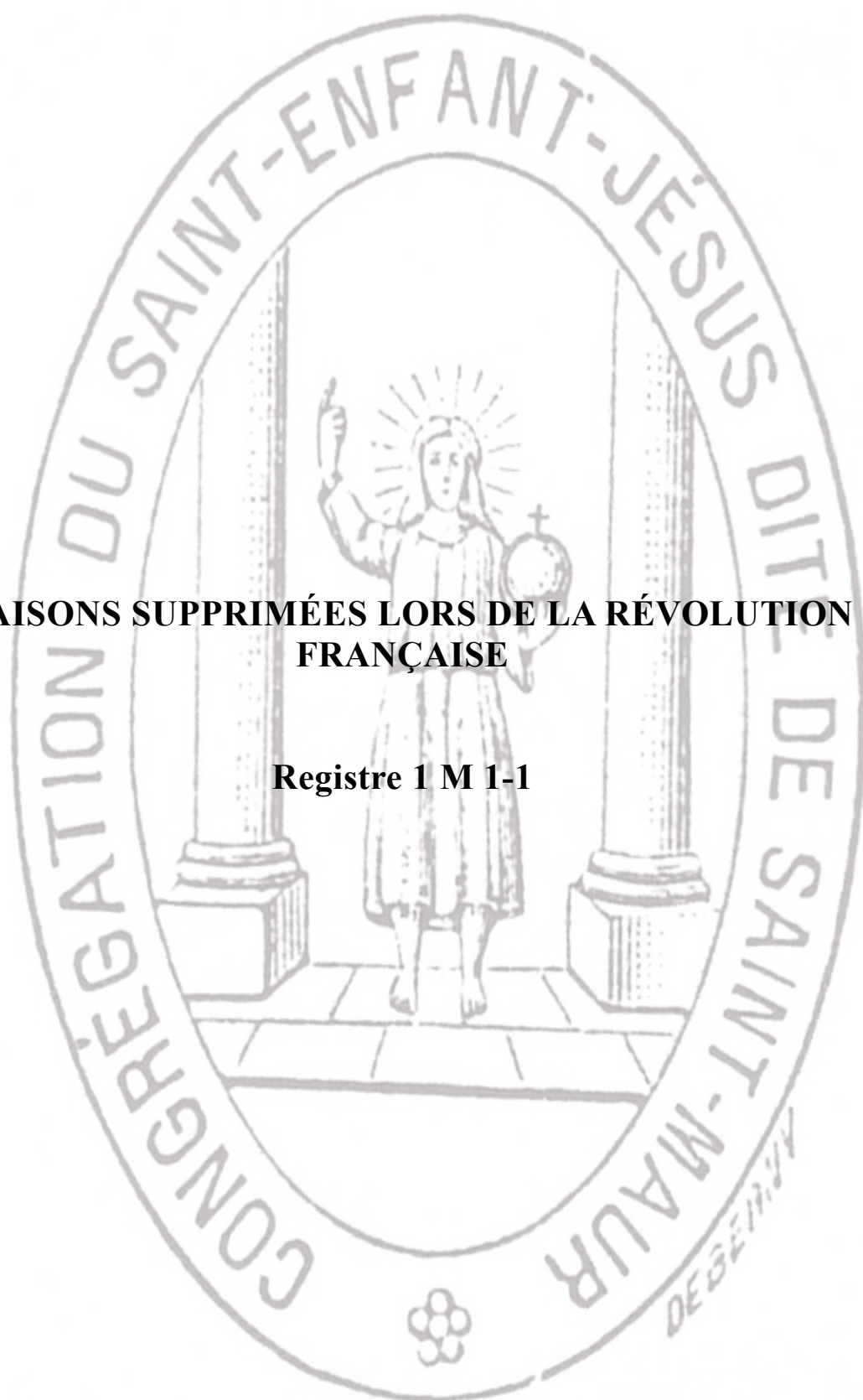


**MAISONS SUPPRIMÉES LORS DE LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE**

**Registre 1 M 1-1**



## Sommaire

<b>Sommaire.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Contenu du registre.....</b>	<b>6</b>
<i>Maison de Sainte-Foy-la-Grande.....</i>	<i>6</i>
<i>Maison de Castres.....</i>	<i>8</i>
<i>Maison de Bonnétable.....</i>	<i>10</i>
<i>Maison de Le Vigan.....</i>	<i>11</i>
<i>Maison de Granville.....</i>	<i>12</i>
<i>Maison de Montrésor.....</i>	<i>13</i>
<i>Maison de Saint-Porquier.....</i>	<i>14</i>
<i>Maison de Lagny.....</i>	<i>15</i>
<i>Maison de Florensac.....</i>	<i>17</i>
<i>Maison d'Alès.....</i>	<i>18</i>
<i>Maison de Mende.....</i>	<i>19</i>
<i>Maison de Vouillé.....</i>	<i>20</i>
<i>Maison d'Avranches.....</i>	<i>21</i>
<i>Maison de Saint-Dié (Saint-Diez).....</i>	<i>22</i>
<i>Maison de Moÿ.....</i>	<i>23</i>
<i>Maison de Tonneins.....</i>	<i>24</i>
<i>Maison de Saint-Claude.....</i>	<i>27</i>
<i>Maison d'Estavayer-le-Lac (Suisse).....</i>	<i>28</i>
<i>Maison de Mâcon.....</i>	<i>29</i>
<i>Maison d'Agde.....</i>	<i>30</i>

<i>Maison de Cadillac.....</i>	<i>31</i>
<i>Maison de Blaye.....</i>	<i>32</i>
<i>Maison de Castillon.....</i>	<i>34</i>
<i>Maison de Les Vans.....</i>	<i>35</i>
<i>Maison de Lé vignac.....</i>	<i>36</i>
<i>Maison de Millau (Milhau).....</i>	<i>37</i>
<i>Maison d'Arles.....</i>	<i>38</i>
<i>Maison d'Annonay.....</i>	<i>39</i>
<i>Maison d'Aubenton.....</i>	<i>40</i>
<i>Maison de Dammartin.....</i>	<i>41</i>
<i>Maison de Rians.....</i>	<i>42</i>
<i>Maison de Hyères.....</i>	<i>43</i>
<i>Maison de La Valette.....</i>	<i>44</i>
<i>Maison de Le Nouvion.....</i>	<i>45</i>
<i>Maison de Grasse.....</i>	<i>46</i>
<i>Maison de Marly-la-Ville.....</i>	<i>47</i>
<i>Maison de Casteljaloux.....</i>	<i>48</i>



Les documents sont reliés ensemble dans un même registre, dont la pagination est reportée dans le présent inventaire. Pour certaines communautés, aucun document n'est conservé. Seules quelques informations historiques sont reportées dans le registre. On peut également noter la présence de quelques archives postérieures à la Révolution française.

Pour en savoir plus sur les communautés de l'Institut durant l'Ancien régime, les livres de Henri de Grèzes, *Vie du révérend Père Barré* et *Histoire de l'Institut des Écoles Charitables du Saint Enfant Jésus*, publiés au XIX<sup>e</sup> siècle, peuvent être consultés.

## **Contenu du registre**

### ***Maison de Sainte-Foy-la-Grande***

#### *Historique*

La maison de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) est fondée en 1685, par lettres patentes. Les Sœurs ont pour mission d'instruire des jeunes filles protestantes converties au catholicisme, ainsi que de former des institutrices du diocèse d'Agen. Les lettres patentes sont accordées à la demande de Mgr Jules Mascaron, évêque d'Agen, pour agir contre l'expansion du protestantisme à Sainte-Foy-le-Grande.

L'établissement se développe jusqu'en 1792. Les Sœurs sont expulsées par des officiers municipaux, ce qui donne lieu à une manifestation de femmes de la ville s'opposant à leur départ.

Après l'expulsion des Sœurs, l'établissement devient un collège protestant, puis une école communale.

#### *Sources complémentaires*

- 1 M 1-4**
- Extrait du « Dictionnaire des noms de de Sainte-Foy-la-Grande et de Pineuilh »,
  - Liste de Sœurs conservée aux archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande (copie, v.1790),
  - Correspondance avec les archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande et les archives départementales du Lot-et-Garonne au sujet des documents qu'ils conservent (1989).



#### *Inventaire*

**2-3** Lettre de M. Jouan au vicaire général (22/02/1877):

**4-7** Copie des registres de la ville de Sainte-Foy (1681-1695).

Établissement de la Maison par lettres patentes (1686), pour les nouvelles converties et la formation de maîtresses d'école pour les paroisses d'Agen.

- 8-12**                    Décision du conseil municipal de fermer la Maison des Dames de la Foi (1791).
- Opposition de la population.
- 8**                        Coupures de presse.
- 9-12**                   Arrêté municipal.
- 13-14**                    Demande d'obtention par la municipalité de la Maison des Filles de la Foi pour y établir une école : procès-verbal de la commune (copie, 18-03-1793).
- 15-16**                    Certificat de résidence pour Magdeleine Daubes, ancienne Fille de la Foi (13-01-1794).
- 17-35**                    Départ des Sœurs (1792).
- 17-25**                    Ordre donné par la municipalité (15-10-1792).
- 26-35**                    Inventaire de ce que contient la maison (24-10-1792).

## ***Maison de Castres***

### *Historique*

Deux Sœurs sont envoyées à Castres (Tarn) en 1686, à la demande du roi Louis XIV, qui souhaite qu'elles instruisent les jeunes filles protestantes converties au catholicisme. Une ordonnance royale permet aux Sœurs d'obtenir une maison et un traitement.

La communauté est supprimée en 1789, mais les Sœurs y demeurent jusqu'en 1820 avec l'habit séculier. La Maison est fermée lorsque la situation financière de la commune de Castres ne permet plus d'assurer le traitement des Sœurs.

### *Sources complémentaires*

- 1 M 1-3**
- Numéros de la revue « Rencontres », publiée le service des vocations d'Albi (1991).
  - Notes prises aux archives municipales de Castres par Sœur Barthélemy Soulairol.
  - Plan de Castres.
  - Lettre de la mairie de Castres sur l'absence de concession funéraire de l'Institut dans cette ville (1994).



### *Inventaire*

- 39** Lettre de M. de Lamoignon annonçant l'arrivée de 2 Sœurs (22-07-1686).
- 40** Lettre de M. de Lamoignon pour une servante au service des Sœurs (07-09-1686).
- 41-44** Rétributions à régler aux deux Maîtresses d'école et à leur servante : extrait des registres de délibération de la ville de Castres (20-09-1685).
- 45** Lettre de M. de Lamoignon au sujet de l'arrivée d'une troisième Maîtresse (06-11-1686).
- 46-48** Réclamation pour avoir le droit de communiquer avec la chapelle de l'hospice (s.d.).
- 49-52** Comptes de la communauté (1713-1717).
- 53-56** Avis du collecteur des tailles (1733).



- 57** Supplique au comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, pour être dispensé de la taille (1752).
- 58-59** Supplique de la supérieure de la communauté de Castres, Marguerite de la Chaise, au vicomte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, pour être exempté de la taille pour 1754.
- 60** Certificat du curé de la paroisse, M. Gabeaude, en faveur de Marie Gautar (1757).
- 62-66** Remise de Mademoiselle Saint Amour à Madame de la Taille, supérieure des Dames régentes noires de Castres (1758).
- 68-69** Décision d'exempter les Sœurs régentes de l'impôt du vingtième (1774).
- 70-73** Augmentation du traitement alloué aux 4 Sœurs régentes et à leur servante : extrait des registres de délibération de la ville de Castres (30-06-1776).
- 74-77** Maintien de l'augmentation du traitement des 4 Sœurs régentes et de leur servante, sans obliger les régentes à ne plus percevoir une modique pension pour l'entretien des élèves (27-06-1777).
- 78-85** Discussion au sujet du droit des Dames régentes d'entrer dans la chapelle et la tribune de l'hospice (29-07-1778).
- 86-87** Réplique des Sœurs à l'opposition qui leur est faite d'entrer dans la chapelle et la tribune de l'hospice.
- 88-91** Demande adressée au duc d'Angoulême pour un don de 15.000 Fr pour l'achat d'une maison pour les écoles (1816).
- La maison des Sœurs régentes a été annexée à l'hôpital en 1792.
- 92-95** Regret de la municipalité qui ne peut fournir une maison aux Sœurs : extrait du registre des délibérations du conseil municipal (15-05-1820).
- 96** Envoi à la supérieure générale d'un paquet qui doit être en sûreté dans ses mains : lettre de Sœur Sainte Pemelet (07-08-1824).
- 99-140** Notice sur Madame Martin écrite par l'Abbé Andrieux.
- Mme Martin est successivement supérieure à Castres et à Lévignac, et 3<sup>e</sup> assistante de la supérieure générale. Elle meurt à l'hôtel de Lavedan, qu'elle a loué, entourée des Sœurs qui ont pu la rejoindre, le 26 mars 1799.

## ***Maison de Bonnétable***

### *Historique*

La communauté de Bonnétable (Sarthe) est fondée en 1690. Elle rassemble des Sœurs s'occupant de l'éducation des jeunes filles et du soin aux malades.

### *Sources complémentaires*

- Archives des Sœurs de l'Enfant Jésus – Nicolas Barré

**1 M 1-3**                      Extraits de l'« Étude historique sur Bonnétable » d'A. Guy (1895).

- Archives nationales

**S//7051**                      Déclarations des bénéfices et revenus ecclésiastiques.



### *Inventaire*

**142-147**                      Biens et revenus des Sœurs : compte rendu de la visite de M. de Veson (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7051), 1736).

**148-149**                      Rente attribuée aux Sœurs par Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes.

**150-151**                      État de la maison de Bonnétable (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7051)).

## ***Maison de Le Vigan***

### *Historique*

La Maison de Le Vigan (Gard) est fondée en 1691. Une seule Sœur y réside jusqu'en 1696, date à laquelle une autre Maîtresse la rejoint.



### *Inventaire*

**142-147** Liste des Sœurs envoyées au Vigan par le roi pour l'éducation des filles :

14-09-1691 : Sœur Duvallon.  
1696 : Sœur Monnier et Sœur Saint Joseph.  
1705 : Sœur Monnier et Sœur Crozade.  
1706 : Sœur Monnier et Sœur Saint Joseph.  
Octobre 1706 : Sœur Clément.  
17-10-1713 : Sœur Vidal, supérieure.  
1716-1726 : Sœur Cousinard, supérieure.  
1734-1736 : Sœur Vidal, supérieure.  
1736 : Sœur Garrigue, supérieure.  
1736 : Sœur Isambert, supérieure.  
1737-1739 : Sœur de la Gorce, supérieure.  
1740-1766 : Sœur Barucq, supérieure.  
8-10-1766 à 1780 : Sœur Geral.

## ***Maison de Granville***

### *Historique*

Une maison est achetée à Granville (Manche) en 1705 par Sœur Charlotte Nicollon pour y établir des classes. Le bâtiment, doté d'une chapelle particulière, est légué par testament à d'autres Sœurs jusqu'à la Révolution française.



### *Inventaire*

- 155-158** Achat aux enchères d'une maison et ses dépendances par Sœur Charlotte Nicollon : acte notarié (copie du document conservé aux Archives nationales, 1705).
- 159-160** Testament de Sœur Charlotte Nicollon qui lègue ce qu'elle a acheté aux Sœurs de l'institution du Père Barré (copie du document conservé aux Archives nationales, 1720).
- 161-162** Testament de Sœur Marie-Perrette Nicollon, nièce de Sœur Charlotte Nicollon (copie du document conservé aux Archives nationales, 1729).
- 163-164** Inventaire des meubles trouvés dans la maison de Granville (copie du document conservé aux Archives nationales, 1778).

## ***Maison de Montrésor***

### *Historique*

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une Sœur est envoyée à Montrésor (Indre-et-Loire). Celle-ci est remplacée, en 1708, par Sœur Marie-Madeleine Cartier, qui enseigne dans cette ville pendant neuf ans, avant de tomber malade. Mme de Beauvilliers, sœur de l'abbé Servien de Montigny, supérieur de l'Institut des Maîtresses des Écoles Charitables, et épouse de Paul de Beauvilliers, comte de Montrésor, place Sœur Cartier en pension chez les Chanoinesses de Saint-Augustin, dites Viantaises, à Beaulieu-les-Loches, où elle meurt le 21 février 1722.

### *Sources complémentaires*

- Articles d'Edmond Gauthier sur les Viantaises de Beaulieu-les-Loches dans le [bulletin de la Société archéologique de Touraine](#) (années 1880, tome VII),
- BUCHET Louis-Claude-Athanase, *Notice historique sur soeur Marie Cartier, de la Congrégation de l'Enfant-Jésus, maîtresse d'école à Montrésor*, Bourges, Pigelet et Tardy, 1884, 34 p.



### *Inventaire*

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>166-174</b> | Correspondance entre la congrégation et l'abbé Buchet, curé de Montrésor, qui se propose d'écrire la Vie de Sœur Marie-Madeleine Cartier, Sœur de l'Institut du Saint Enfant Jésus, décédée à Montrésor en 1722 (1884). |
| <b>175</b>     | Article « Une école primaire au XVII <sup>e</sup> siècle », publié dans « La Touraine républicaine » : coupure de presse (1934).  |

## ***Maison de Saint-Porquier***

### *Historique*

La Maison de Saint-Porquier (Tarn-et-Garonne) est fondée en 1710. Madame Lafitte, Maîtresse des Écoles Charitables, y reste pendant et après la Révolution française, malgré la fermeture de la communauté, en 1792. Celle-ci est rouverte au début du XIX<sup>e</sup> siècle et fermée de nouveau vers 1834.



### *Inventaire*

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>177-180</b> | Achat d'une maison par Sœur Lafitte : acte notarié(09-10-1816).  |
| <b>181-183</b> | Lettre du maire de Saint-Porquier pour demander des Sœurs pour l'école (08-09-1834).   |
| <b>184-187</b> | Lettre du Curé de Saint-Porquier rappelant qu'une maison et une rente appartiennent aux Sœurs du Saint Enfant Jésus, et demande des Sœurs pour l'école (31-05-1837). |
| <b>188</b>     | 3 lettres au sujet du procès de l'évêque de Montauban contre la mairie de Saint-Porquier (septembre 1884).   |

## ***Maison de Lagny***

### *Historique*

La Maison de Lagny (Seine-et-Marne) est fondée en 1712, à la suite de la donation entre vifs d'Élisabeth de Xaintonge au cardinal de Noailles de la ferme de Collégien. Le bâtiment est mis à la disposition des Soeurs pour y établir une école. Sœur Saint Charles Ménétrier achète par la suite des terrains permettant la construction de nouveaux bâtiments.

### *Sources complémentaires*

- Archives des Sœurs de l'Enfant Jésus – Nicolas Barré

**1 M 1-4**                    Extrait de l' « Histoire de l'Institut des écoles charitables du Saint Enfant Jésus », d'Henri de Grèzes (p. 561).

- Archives nationales

**S//7045**                    Écoles charitables de l'Enfant-Jésus, ou Sœurs des Écoles chrétiennes, rue Saint-Maur. – Comptabilité (1761-1791).



### *Inventaire*

**190-191**                    Contrat entre le curé Christophe Gillet et les Sœurs Royer et La Page pour qu'elles fournissent des livres de piété aux enfants pauvres de Lagny (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 1751).

**192-194**                    Mémoire abrégé touchant la ferme de Collégien, près Lagny, donnée aux archevêques de Paris pour établir une école de charité (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045)).

**195-196**                    Acte de donation entre Mlle Élisabeth de Xaintonge et Mgr de Noailles d'une maison et des revenus d'une ferme pour les écoles de Lagny (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 18-03-1762).

**197-198**                    Lettre de Mère de Lesniers aux Sœurs de Lagny (copie, 1770).

- 199-200** Lettre de Sœur Saint Charles (d'une abbaye près de Lagny) à l'abbé de Villars des Missions étrangères (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 19-07-1775).
- 201-202** Fermage payé par la veuve Guinard pour la ferme de Collégien (copie, 30-12-1775).
- 203-204** Lettre à M. de Villars, directeur des Missions étrangères, au sujet de la rente de la ferme de Collégien (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 04-06-1779).
- 205-208** Mémoire concernant les revenus des Sœurs à Lagny (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 1782).
- 209-214** Lettres de Sœur Saint Charles à M. de Villars (copies, septembre 1783).
- 215-218** Récapitulatif des dépenses de M. Chedeville pour Sœur Saint Charles et quittance (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 28-10-1784).
- 219-220** Rentes de l'école de Lagny (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045)).
- 221-224** Lettre au chef de gare de Lagny pour s'informer auprès du maire de l'endroit où sont conservées les archives de la communauté (août 1875) et réponse du chef de gare.



### ***Maison de Florensac***

Aucun document n'est conservé dans le registre 1 M 1-1. Des archives peuvent être trouvées sous la cote 1 M 1-4 :

- Livre « Florensac à travers les âges » d'Antonin. Mercier (1964)
- Notes de M. Baudou sur l'école et l'hôpital.
- Réflexion sur la communauté par Sœur Marie-Joséphé et Sœur Barthélemy Soulairol.
- « Une assemblée des évêques du Languedoc au sujet des nouveaux convertis (1685) » de Xavier Azéma (1957).
- Album de photographies prises à Florensac en février 1979.
- Carte du département de l'Hérault.
- Copie des pages d'une liasse sur les établissements enseignants et hospitaliers (XVIIIe-début du XIXe siècle) conservée aux archives départementales de l'Hérault.

***Maison d'Alès***

Aucun document n'est conservé dans le registre 1 M 1-1. Des documents peuvent être trouvés sous la cote 1 M 1-4 :

- Dépliant pour les fêtes du tricentenaire de l'évêché des Cévennes (1994).
- Copie d'un extrait du livre « La Beaumelle. Un protestant cévenol, entre Montesquieu et Voltaire » de Claude Lauriol.
- Copie d'un document d'archives (lieu de conservation non mentionné).
- Dépliants et fascicule sur l'histoire d'Alès.

## ***Maison de Mende***

### *Historique*

La Maison de Mende (Lozère) est fondée en 1717 à la demande de l'évêque de Mende, en même temps qu'une communauté de Frères des Écoles Chrétiennes. Elle est fermée en 1793.



### *Inventaire*

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>226</b>     | Historique de la communauté.   |
| <b>227-230</b> | Fondation pour une troisième Maîtresse par Marie-Louise de Michel du Roch (05-08-1718).  |
| <b>231-232</b> | Note sur les rentes de la communauté.  |
| <b>233-236</b> | Donation pour les écoles faite par Mlle Marguerite de Martinens de la Vernade (copie du document conservé aux Archives nationales, janvier 1764).  |
| <b>237-240</b> | Rente pour les Sœurs établie par l'abbé Louis (document conservé aux Archives nationales, janvier 1773).   |
| <b>241-242</b> | Lettre à Mme de Lesniers de l'abbé Louis au sujet des dons faits aux Sœurs (copie, 06-11-1773).  |
| <b>243-246</b> | Lettre à Mme de Lesniers sur la santé des Sœurs de la communauté et la fondation d'une 4 <sup>e</sup> Sœur pour aider les 3 autres (copie du document conservé aux Archives nationales). |

## ***Maison de Vouillé***

### *Historique*

La Maison de Vouillé (Vienne) est fondée en septembre 1721. L'établissement est légué par le maréchal et la maréchale de Noailles.



### *Inventaire*

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>248-249</b> | Titre de propriété (document conservé aux Archives nationales (S//7045)).   |
| <b>250</b>     | Lettre de Mme Desbarres, supérieure générale, à la supérieure de Vouillé (1761).  |
| <b>250bis</b>  | Correspondance avec une Sœur de l'Institution Notre-Dame de Niort au sujet l'histoire de la communauté de Vouillé. Extrait de la généalogie des comtes de Parabère, gouverneurs de Niort au XVII <sup>e</sup> siècle. |

## ***Maison d'Avranches***

### *Historique*

La Maison d'Avranches (Manche) est fondée en 1733. Il s'agit du seul établissement de Normandie dépendant des Maîtresses des Écoles Charitables de Paris, les autres étant rattachés aux Sœurs de Rouen, aujourd'hui Sœurs de l'Enfant Jésus – Providence de Rouen.

La communauté est fermée en 1795, puis rouverte en 1804. L'établissement est cédé à la ville en 1811.

### *Sources complémentaires*

- Archives des Sœurs de l'Enfant Jésus – Nicolas Barré

**1 M 1-3**                    - Renseignements sur la maison.  
                                 - Correspondance avec Sœur Madeleine de Jésus (1957).

- Archives nationales

**H//3734**                    Administrations locales et comptabilités diverses.



### *Inventaire*

**252-254**                    Document sur une rente faite à la communauté d'Avranches (s.d.).  
**255-260**                    Acte notarié pour un échange de terrain (1778).  
**262-263**                    Reçu (copie du document conservé aux Archives nationales (H//3734), 1792).  
**264-267**                    Cession de la maison à la ville : extrait du registre des délibérations du conseil municipal (27-02-1811).  
**269-271**                    Ordonnance royale pour accepter la cession de la maison à la ville (31-07-1812).

***Maison de Saint-Dié (Saint-Diez)***

*Historique*

La Maison de Saint-Dié (Vosges) est fondée en 1736, à la suite du don de Mlle de la Vieuville pour l'établissement de deux Sœurs et la création d'une école.



*Inventaire*

- 273-277**                   Établissement d'une communauté à Saint-Diez : extrait du registre de l'hôtel commun de la ville de Saint-Diez (copie du document conservé aux Archives nationales, 1736).
- 278-279**                   Établissement d'une 3<sup>e</sup> Sœur (copie du document conservé aux Archives nationales, 27-01-1738).

## ***Maison de Moÿ***

### *Historique*

La Maison de Moÿ (Aisne) est fondée en 1740 par la marquise de Moÿ, en exécution du testament de son mari. Une maison et un jardin sont légués aux Maîtresses des Écoles Charitables. Trois Sœurs forment la communauté, une se chargeant du soin des malades, et les deux autres de l'instruction des filles.



### *Inventaire*

- 281-317** Actes concernant la fondation d'une école de filles de secours pour les malades de Moÿ (1740).
- 318-325** Projet de refondation de l'école : correspondance (1843-1844).

## ***Maison de Tonneins***

### *Historique*

Des Maîtresses des Écoles Charitables arrivent à Tonneins (Lot-et-Garonne) en 1688, à la demande de l'évêque d'Agen, inquiet de l'expansion du protestantisme dans la région.



### *Inventaire*

- 327** Requête des consuls pour obtenir des Dames de la Foi qu'elles changent de local d'habitation (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 569), s.d.).
- 328-329** Suite de cette affaire : requête à l'intendant de Bordeaux (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 569), 28-01-1746).
- 330** Ordonnance de l'intendant aux deux municipalités pour l'achat de la maison (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 569), 28-01-1746).
- 331-332** Testament d'Anne Dellet-Beaupré (1753).
- 333** Requête pour les réparations à faire dans la maison (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 580), 01-04-1762).
- 334-335** Difficultés pour réparer la maison et payer le loyer : requête du subdélégué à l'Intendant (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 580), 08-02-1762).
- 336** État de la maison qu'on se propose de donner aux Dames de l'Enfant Jésus (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 3222), s.d.).
- 337-338** Codicille au testament d'Anne Dellet-Beaupré (26-09-1762).
- 339** Inventaire des effets se trouvant dans la maison d'Anne Dellet-Beaupré (copie du document conservé aux Archives nationales, 30-12-1762).
- 340-342** Lettre au sujet du testament d'Anne Dellet-Beaupré (s.d.).
- 343** Lettre du subdélégué au secrétaire de l'intendant au sujet de la maison occupée par les Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 602), 04-09-1780).



- 344** Lettre de l'intendant à la supérieure générale au sujet de la maison des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 600), 13-12-1779).
- 345-346** Lettre de Mme de Lesniers à l'intendant de Bordeaux pour résoudre les difficultés des Sœurs de Tonneins pour payer leur loyer (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 600), 18-06-1779).
- 347** Effondrement du toit de la maison des Sœurs à cause d'un incendie : lettre de la supérieure à celle de Bordeaux pour qu'elle présente la requête à l'intendant, qui a promis de le faire réparer (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 594), 08-05-1775).
- 348** Lettre de la supérieure générale à l'évêque d'Agen pour qu'il appuie sa requête auprès des magistrats de Tonneins, pour qu'ils paient le loyer des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 595), 05-02-1775).
- 349** Obtention du contrôleur général une somme annuelle pour payer le loyer des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 595), 27-01-1775).
- 350** Lettre à M. Lavau de Payon pour le prévenir de la subvention accordée aux Sœurs pour leur logement (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 595), 19-01-1775).
- 351** Requête de la municipalité de Tonneins à l'intendant, au sujet du loyer des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 594), décembre 1774).
- 352** Lettre du subdélégué sur le loyer des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 594), 30-12-1774).
- 353** Lettre de l'intendant de Guyenne au contrôleur général pour proposer de régler définitivement la question du loyer des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 617), 21-06-1774).
- 354** Lettre du propriétaire de la maison des Sœurs pour réclamer à la commune le loyer impayé (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 617), 26-02-1774).
- 355** Requête du propriétaire de la maison des Sœurs à l'intendant de Bordeaux pour obtenir son dû (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 594)).

- 356** Lettre de M. Bertin, ministre, pour approuver le don du loyer aux Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 61), 10-01-1774).
- 357** Lettre de l'intendant au ministre pour le règlement du loyer des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 61), 01-01-1774).
- 358-364** Correspondance concernant le logement des Sœurs (copie des documents conservés aux archives départementales de la Gironde (G 61), 1773).

## ***Maison de Saint-Claude***

### *Historique*

La Maison de Saint-Claude (Jura) est fondée en 1742 par Jacques-François d'Angeville, doyen du Chapitre. Après sa mort, en 1743, l'évêque de Saint-Claude, Mgr de Méallet de Fargues, fait terminer la construction des bâtiments, puis lègue de l'argent aux Sœurs à sa mort.



### *Inventaire*

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>366-368</b> | Contrat entre l'Institut et l'évêque de Saint-Claude pour la fondation d'une communauté et d'une école (copie du document conservé aux Archives nationales, 24-09-1750). |
| <b>369</b>     | Testament de l'évêque de Saint-Claude mentionnant les Sœurs (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 1785).  |
| <b>370</b>     | Recherches faites à Saint-Claude pour les archives de l'Institut (1877).   |

## ***Maison d'Estavayer-le-Lac (Suisse)***

### *Historique*

La Maison d'Estavayer-le-Lac, en Suisse, dans le canton de Fribourg, est fondée en 1747. L'Institut s'engage à assurer l'éducation des filles, quelle que soit leur condition sociale, pour dix ans. En 1755, les Sœurs conviennent avec le Conseil de la ville d'un engagement définitif. Trois Maîtresses sont chargées de deux classes publiques, tandis que le Conseil d'Estavayer-le-Lac assure leur entretien et leur logement.

En 1790, les Sœurs partent après avoir eu un différend avec la municipalité, dans le contexte de la Révolution française.



### *Inventaire*

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>372</b>     | Renseignements donnés à Mgr Vautrety sur l'établissement des Sœurs à Estavayer-le-lac (1877).      |
| <b>373-383</b> | Notes prises dans les Annales de Dom Grangier sur la présence des Sœurs à Estavayer-le-lac (1747). |
| <b>384-386</b> | Comptes de la communauté (copie du document conservé aux Archives nationales (H//3734), 1786).     |

## ***Maison de Mâcon***

### *Historique*

La Maison de Mâcon (Saône-et-Loire) est fondée en 1756. L'Institut est chargé de la direction de l'hôpital général. Une Sœur assure les fonctions d'économe et les deux autres sont surveillantes.



### *Inventaire*

**388-389** Demande d'une Sœur pour aider Mme Luce qui est déjà dans cet hôpital depuis le 03-12-1756 (copie du document conservé aux Archives nationales, 29-02-1756).

**390-392** Délibération du bureau de l'Hôpital général de la charité de Mâcon (copie du document conservé aux Archives nationales, 20-12-1760).

Mme Luce sollicite sa retraite sur place. Sont fixées les attributions des autres Sœurs : Nine Rousselot (économe-cuisinière), Mme Martinet (chargée de la lingerie), Mme Carnaud (chargée des caves et des greniers de l'apothicairerie).

## ***Maison d'Agde***

### *Historique*

La Maison d'Agde (Hérault) est fondée en 1687, à la demande de l'évêque, Mgr de Charleval. L'établissement se développe progressivement. Il comprend des classes gratuites, un externat et un pensionnat.

### *Sources complémentaires*

- 1 M 1-3**
- Photographies des deux écoles (1994).
  - Notes historiques sur la présence Sœurs noires à Agde (1979).
  - Article « La rue des Sœurs Noires : rue Perben » de François Mouraret.
  - Photographies des deux écoles (1994).
  - Inventaire des biens (copie du document conservé aux archives départementales de l'Hérault, 1792).
  - Travaux de la maison des Sœurs : arrêté ministériel, correspondance (copie des documents conservés aux archives départementales de l'Hérault, 1809, 1819).
  - Lettre des archives municipales indiquant l'absence de sépulture des Sœurs à Agde (1994).



### *Inventaire*

- 393-394**                      Permission d'avoir la réserve dans la chapelle (15-02-1760).

## ***Maison de Cadillac***

### *Historique*

La Maison de Cadillac (Gironde) est fondée en 1760. Les Sœurs y sont appelées les « Filles de la Foy ».



### *Inventaire*

**396-399**

Rappel, sous forme résumée, des démarches qu'il a fallu entreprendre pour l'établissement des Sœurs à Cadillac.

## ***Maison de Blaye***

### *Historique*

La Maison de Blaye (Gironde) est fondée en 1760, à la suite de la décision de la jurade de la ville de faire appel à trois Maîtresses des Écoles Charitables pour l'éducation des filles. La communauté de Sœurs est chargée d'un pensionnat et de classes gratuites.

### *Sources complémentaires*

- 1 M 1-3**
- Notices historiques.
  - Chapitre XXIX de l'« Histoire de la ville de Blaye » contenant la lettre des Sœurs qui refusèrent le Serment constitutionnel.
  - Extrait des « Cahiers du Vitrezaïs » (1982).
  - Pièce de théâtre du Mascaret « Les dames de la Foi » : livret de présentation, liste d'acteurs, coupures de presse (1989).



### *Inventaire*

- 401-403** Récit de l'établissement des Sœurs à Blaye.
- 404-406** Extrait de la délibération prise en jurade d'établir une troisième Sœur pour l'école de Blaye (copie, 04-09-1759).
- 407-409** Octroi d'une subvention de 200 livres annuelles à chaque Sœur maîtresse : extrait des registres du Parlement (copie du document conservé aux Archives nationales, 24-03-1767).
- 410** Location d'une maison pour les Sœurs maîtresses : lettre du subdélégué au secrétaire de l'intendant (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 376), 10-09-1762).
- 411-412** Lettres du syndic au sujet de la location de la maison pour les Dames de la Foy (documents conservés aux archives départementales de la Gironde (G 376), 1762).
- Le propriétaire a exigé d'être exempté du logement des gens de guerre.
- 412** État des dépenses de la ville de Blaye pour les trois religieuses chargées de l'éducation des filles (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G378)).



- 414** M. de la Lanne, supérieur des Missions Étrangères et des Sœurs de l'Instruction Charitable, demande à l'intendant que la situation financière des Sœurs de Blaye soit moins étroite : lettre du subdélégué à l'intendant (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 378)).
- 415** Lettre de l'intendant de la Province aux jurats de Blaye pour obtenir qu'ils achètent une maison pour les Sœurs, afin qu'elles aient un établissement stable, et que leur subvention soit augmentée (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 378), 24-09-1766).
- 416** Augmentation de la subvention des Sœurs : extrait du registre des délibérations de la Jurade (copie du document conservé aux archives municipales de Blaye (série BB), 08-10-1766).
- 417** Lettre des jurats à l'intendant de Bordeaux pour obtenir des lettres patentes pour l'établissement des Sœurs (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 378), 22-11-1766).
- 418** Indications pour l'obtention de lettres patentes : lettre de l'intendant aux Jurats (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 378), 10-12-1766).
- 419** Possibilité de vente d'une maison pour les Dames de la Foy et leurs écoles : lettre à l'intendant (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde, (G 378) 21-06-1767).
- 420-421** Acquisition d'une maison pour les Dames de la Foy : lettres d'un jurat de Blaye (copie des documents conservés aux archives départementales de la Gironde (G 378), 1767).
- 422-423** Frais de la maison pour les Dames de la Foy : lettre du subdélégué au secrétaire de l'intendant (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 378), 24-06-1767).
- 424-425** Relevé des comptes de la ville pour le logement et la subvention des trois Sœurs maîtresses (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 379)).
- 426** Comptes de la ville (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 379), 02-01-1769).
- 427-428** Obtention d'un logement par les Dames de la Foy : lettres du subdélégué au secrétaire de l'intendant (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 379), 1769).

## ***Maison de Castillon***

### *Historique*

La Maison de Castillon est fondée en 1761 (?).



### *Inventaire*

- 429** Extrait d'une lettre écrite de Bordeaux au sujet de l'établissement des Dames de la Foy à Castillon (lettre copiée en partie, sans l'indication de son auteur). Suit la citation du curé de Castillon prise dans une lettre, et l'énumération des fonds que l'on pourra employer pour l'établissement de trois Dames de la Foy.
- 547** Recherches de sujets par M. de la Lanne, supérieur de l'Institut, pour les placer à Castillon (copie, s.d.).

## ***Maison de Les Vans***

### *Historique*

La Maison de Les Vans (Ardèche) est fondée en 1763, à la demande de la municipalité. À la suite d'un différend avec cette dernière au sujet de la diffusion d'un écrit « inconstitutionnel » durant la Révolution française, la communauté ferme en 1792.

### *Sources complémentaires*

**1 M 1-4**                      Notes historiques.



### *Inventaire*

**431-441**                      Contrat d'établissement des Sœurs à Les Vans (copies du document conservé aux Archives nationales, 1763).

## ***Maison de Lévignac***

### *Historique*

La Maison de Lévignac (Haute-Garonne) est fondée en 1776.



### *Inventaire*

- 443-452** Décret de l'archevêque de Toulouse portant suppression du monastère des religieuses de Lévignac, au diocèse de Toulouse, et établissement audit lieu d'une Maison d'Éducation pour des jeunes Demoiselles (27-03-1775).
- 453-464** Conventions faites entre l'archevêque de Toulouse et la supérieure de l'Institut (copie du document conservé aux Archives nationales, 28-02-1775).
- 465** Résumé des pièces trouvées aux archives de Toulouse.
- Décret du 27-03-1775,
  - Établissement des écoles (16-11-1776),
  - Comptes de la Maison.
- 466** Extrait des cérémonies faites à la profession de Sœur Humblot (copie du document conservé aux Archives nationales (H//3734), 1783).
- 467** Comptes de la Maison de Lévignac (copie du document conservé aux Archives nationales (H//3734), 1784-1785, 1789-1790).
- 468** Dispositions testamentaires de Sœur de Neginet (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), s.d.).
- 469-185** Vie de Mme Martin écrite par l'abbé Andrieu.

***Maison de Millau (Milhau)***

Aucun document n'est conservé dans le registre 1 M 1-1. Seuls des extraits du livre de Jules Artières, *Millau à travers les siècles*, peuvent être trouvés sous la cote 1 M 1-4.

## ***Maison d'Arles***

### *Historique*

La Maison d'Arles (Bouches-du-Rhône) est fondée en 1777. Marie de Grille d'Estoublon de Rocquemartine fonde un orphelinat qu'elle confie aux Sœurs. Une école est ensuite ouverte, en 1744, fondée par Anne d'Antonelle de Saint-Léger de Reillane.



### *Inventaire*

- 487-492** Legs d'une maison pour la fondation d'une école à Arles : extrait du testament de Marie de Grille d'Estoublon de Rocquemartine (copie du document conservé aux Archives nationales, 17-08-1777).
- 493-494** Envoi de deux Sœurs à Arles et legs d'Anne d'Antonelle de Saint-Léger de Raillane pour l'entretien de quatre Régentes : lettre de l'archevêque d'Arles (copie, 17-08-1777).

## ***Maison d'Annonay***

### *Historique*

À la suite de la décision du roi Louis XIV d'envoyer des Maîtresses Charitables dans le Midi pour l'instruction des protestantes converties au catholicisme, une Maison est fondée à Annonay (Ardèche), à une date inconnue. Une troisième classe est ouverte en 1778, après l'installation des Sœurs dans le couvent et la chapelle Saint-Antoine.



### *Inventaire*

- 496-497**            Acte passé entre l'évêque de Vienne et le Conseil général de l'Institut pour l'envoi à Annonay d'une troisième Sœur (copie, 27-10-1778).
- 498**                Acte passé entre l'évêque et la municipalité de la ville pour octroyer aux trois Sœurs une maison avec chapelle (copie du document conservé aux Archives nationales, 04-09-1778).

***Maison d'Aubenton***

*Historique*

La Maison d'Aubenton (Aisne) est fondée en 1680.



*Inventaire*

- 500** Gestion financière de la communauté : lettre de Sœur Reine à la supérieure générale (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 05-10-1770).
- 501-502** Demande de Sœur Reine à la supérieure générale pour avoir la somme héritée de Sœur Coutadeur pour payer les dettes de la communauté : lettre (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 20-10-1770).
- 503-504** Annonce de la mort de Sœur Coutadeur : lettre de Sœur Reine à la supérieure générale (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 14-09-1770).
- 505-507** Demande d'argent pour payer les dettes de la communauté : lettre de Sœur Reine à la supérieure générale (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045), 04-11-1770).



## ***Maison de Dammartin***

### *Historique*

La Maison de Dammartin est fondée en 1688. Les Sœurs y sont appelées « Filles dévotes ».



### *Inventaire*

- 509** Don de 100 Livres pour la fondation de la Maison de Dammartin : lettre du cardinal de Bissy à M. de Montigny, supérieur de l'Institut (1688).
- 510-511** Gestion financière de la communauté : lettre de Sœur Duverne à Mère Aldebert, supérieure générale (copie du document conservé aux Archives nationales (H//3734), 1788)
- 512-513** Inventaire des meubles et linges (copie du document conservé aux Archives nationales (S//7045)).

## ***Maison de Rians***

### *Historique*

La Maison de Rians (Var) est fondée en 1736. Étant la propriété des Sœurs de Marseille, celles-ci s'y retirent lors de la Révolution française. La dernière d'entre elles décède en 1802. Elle lègue l'habitation des Sœurs au bureau de bienfaisance de Marseille, qui la vend. Le bâtiment accueillant l'école est vendu comme bien national.



### *Inventaire*

- 515** Envoi d'une deuxième Sœur à Rians : extrait du registre des délibérations du conseil communal (copie, 1772).
- 516-517** Historique de la communauté : correspondance (1846).

## ***Maison de Hyères***

### *Historique*

La date de fondation de la Maison de Hyères (Var) est inconnue. Si elle est supprimée lors de la Révolution française, deux Sœurs continuent pour autant d'y enseigner jusqu'à leur mort.



### *Inventaire*

**517, 520, 522-524** Historique de la communauté : correspondance (1846).

***Maison de La Valette***

*Historique*

En 1776, une Sœur de Toulon est envoyée à La Valette (Var) pour enseigner. Elle part à l'étranger lors de la Révolution française.



*Inventaire*

**518-519, 521**          Historique de la communauté : correspondance (1846).

## ***Maison de Le Nouvion***

### *Historique*

La date de fondation de la Maison de Le Nouvion (Aisne) est inconnue.

### *Sources complémentaires*

- 1 M 1-4**
- Lettre d'Y. Dreux sur l'action des missionnaires laonnois et des Sœurs pendant la Révolution française (17-03-1994).
  - Transcription des lettres des Sœurs Duteil et Eulalie adressées au maire (copie, 1792).
  - Secours accordé à une ancienne religieuse : lettre du ministre des Affaires ecclésiastiques à l'évêque de Soissons (copie, 29-08-1825).



### *Inventaire*

- 526-527** Comptes de l'année 1789-1790 (copie du document conservé aux Archives nationales).
- 527-529** Situation des Sœurs de Le Nouvion : lettre de Sœur Lalain à la supérieure générale (copie du document conservé aux Archives nationales, 16-10-1776).
- 530-534** Situation des Sœurs de Le Nouvion : lettres de M. Lalain, curé de Richemont (copies, 1776).

## ***Maison de Grasse***

### *Historique*

La date de fondation de la Maison de Grasse (Alpes-Maritimes) est inconnue.



### *Inventaire*

- 536-538**                    Obtention d'une troisième Sœur pour l'école de Grasse : procès-verbal de la municipalité, lettre (copies, 1787).
- 539-540**                    Demande à la supérieure générale du maintien des Sœurs à Grasse : lettre du maire et des consuls (19-02-1787).

***Maison de Marly-la-Ville***

*Historique*

Des Sœurs sont envoyées à Marly-la-Ville (Val-d'Oise) à une date inconnue pour s'occuper des malades de l'hôpital de la ville.



*Inventaire*

**542** Décharge donnée aux Sœurs dites du Sacré-Coeur pour leur travail à l'Hôpital (13-07-1717).

## ***Maison de Casteljaloux***

### *Historique*

La Maison de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) est fondée en 1715.

### *Sources complémentaires*

- 1 M 1-3**                   - Extraits de la monographie de Casteljaloux.  
                                  - Photographie du bâtiment de l'école devenu centre médico-social.



### *Inventaire*

- 544**                   État des sommes à imposer pour les gages des Régentes (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 2619), 1715).
- 545**                   Réfection des appartements de la maison : note du subdélégué (copie du document conservé aux archives départementales de la Gironde (G 624), 1745).